

Recyclage du verre : réglons les problèmes où ils se trouvent !

On peut comprendre les demandes de groupes visant à gérer des millions de contenants vides, de vin mais aussi d'eau et d'autres contenants similaires. Il s'agirait dès lors d'emplois non pas créés mais déplacés. Car ces matières sortiraient de la filière de la collecte sélective, réduisant les besoins en main d'œuvre, là aussi de qualité et souvent dédiés à de la réinsertion sociale.

On peut comprendre aussi qu'un recycleur de verre en bouteilles de verre se fasse entendre pour obtenir un approvisionnement plus important en ayant moins de concurrents. Chambouler les habitudes de millions de personnes pour satisfaire un recycleur ne ferait pourtant que perpétuer le problème de vulnérabilité du marché unique.

Il faut savoir que :

- 94% des bouteilles de vin sont actuellement déposées au bac de récupération par les citoyens.
- La collecte, le transport, le tri et le traitement du verre, tout comme celui de tous les contenants, emballages et imprimés sont payés par les entreprises, qui remboursent aux municipalités 100% de leurs coûts nets de collecte sélective.
- Quelque soient les résultats des sondages, un grand nombre de citoyens vont continuer de déposer leurs bouteilles de vin dans le bac.
- D'importants centres de tri, notamment ceux de Tricentris, propriété de 132 municipalités membres et de Gaudreau environnement, entreprise doyenne du recyclage au Québec, n'ont pas de problème avec le verre.
- D'autres débouchés que le recyclage en bouteilles ont été développés dans les dernières années, réglant le problème structurel du marché, permettent aussi de réduire les distances à parcourir et les gaz à effet de serre.

S'il est possible de moderniser les quelques centres de tri qui en ont besoin et de poursuivre les efforts de diversification des marchés du verre, pourquoi demanderait-on aux citoyens du Québec de trier à la maison, entreposer (avec les problèmes de salubrité et de vermine que cela comporte), puis transporter des millions de contenants de boisson vides à des points de retour inexistants à l'heure actuelle et dont on ignore donc encore les emplacements, les coûts et les impacts alors qu'ils déposent déjà ces contenants dans leurs bacs à la maison?

Louise Fecteau, ASC, M.Sc.

Porte-parole du Regroupement bacs+

Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), Association canadienne des boissons, Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec (AEBGQ), Association des restaurateurs du Québec (ARQ), Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA), Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ), Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ), Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), Conseil des industriels laitiers du Québec inc. (CILQ), Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Eagle Vizion, Fédération des plastiques et alliances composites (FEPAC), Gaïa environnement inc, Gaudreau Environnement, Eaux Naya inc., Machinex, Ni Corporation, Plastrec inc., Réseau Environnement, Spiritueux Canada, Société des alcools du Québec (SAQ), Soleno Recyclage et Tricentris.